

# Projet de loi bioéthique : où en sommes-nous ?

Publié le 6 août 2020  
4 minutes

*Le projet de loi bioéthique a été adopté par l'Assemblée nationale dans la nuit du 31 juillet au 1 août. Moins de cinq jours ont suffi pour clore un débat estival voulu très discret. Le texte a été approuvé à 60 voix pour, 37 voix contre et 4 abstentions, seuls 101 députés étaient présents sur 577.*

*Que contient la dernière version du projet de loi ?*

Voici les grandes lignes du projet à ce jour.

## La procréation médicale assistée (PMA)

1. **Ouverture de la « PMA sans père »** aux couples de femmes homosexuelles et aux femmes seules (remboursée par la sécurité sociale).
2. **Recherche en paternité** d'un enfant né d'une PMA avec tiers donneur :
  - *Si le donneur accepte de donner son identité, l'enfant pourra y accéder à sa majorité.*
  - *Si le donneur ne veut pas donner son identité, l'enfant ne pourra accéder à sa majorité qu'aux données non identifiantes du donneur* (âge, caractères physiques). L'enfant se trouve ainsi volontairement privé de père pour toujours. Il ne pourra jamais établir de relation avec le donneur ni faire établir une paternité.
3. **Établissement d'une « double filiation maternelle »** (deux mères, pas de père) pour les enfants né par PMA au sein d'un couple de femmes homosexuelles. C'est une négation évidente de la nature, car pour qu'il y ait un enfant il faut bien un homme et une femme à la base.
4. **Autoconservation de gamètes sans raison médicale** afin d'inciter les femmes en âge de procréer à remettre à plus tard leur projet de maternité par PMA.
5. **Les établissements privés à but lucratif pourront conserver des gamètes.** Cette disposition ouvre la voie à une marchandisation des gamètes.

## Interruption médicale de grossesse (IMG) ou « avortement thérapeutique »

1. **Autorisation de l'IMG pour « détresse psycho-sociale ».** L'IMG, à la différence de l'IVG (Interruption volontaire de grossesse), est possible en France à tout âge et jusqu'à la veille de la naissance. Ce nouveau motif inséré pour l'IMG est très subjectif, il ouvre en pratique la voie vers des IVG pures et simples au-delà du délai légal (12 semaines de grossesse). Plus de 200 000 enfants sont déjà tués dans le sein de leur mère chaque année en France, cette mesure ne peut malheureusement qu'augmenter leur nombre.
2. **Suppression du délai d'une semaine obligatoire de réflexion pour une IMG.**

## Recherche sur l'embryon

1. **Autorisation de la création d'embryons transgéniques,** c'est-à-dire de la modification génétique des embryons humains. Cela permet d'aboutir ultérieurement à la naissance d'enfants

génétiqnement modifiés.

2. **Autorisation de la création d'embryons chimères homme-animal**, c'est-à-dire de l'insertion de cellules-souches humaines dans des embryons d'animaux.

**Sont rejetés** : la méthode ROPA (réception in utero par une femme des ovocytes d'une partenaire homosexuelle), le DPI-A (diagnostic préimplantatoire) en vue de détruire les embryons porteurs de certaines anomalies chromosomiques, la PMA pour les transsexuels, la PMA post-mortem, la demande de suppression du délai d'abstinence sexuelle imposé aux homosexuels qui veulent faire un don du sang.

La prochaine étape du projet de loi est son passage devant le Sénat en deuxième lecture, probablement pas avant le début de l'année 2021. Il lui faudra ensuite être examiné en commission mixte paritaire avant que les deux chambres s'accordent sur un texte et qu'il puisse être promulgué.

Pris dans un engrenage destructeur sans limite, il y a fort à craindre que notre pays s'engage toujours plus en avant dans la transgression des lois que Dieu a fixé à la nature.

*Les réformes bioéthiques constituent un engrenage qui détruit un à un les repères naturels, sans savoir où l'on s'arrêtera. Le combat contre ces dangereuses innovations [...] est d'évidence justifié. Toutefois, il ne faut pas en rester à une simple politique défensive qui ne fait que reculer, au fil des années, la ligne rouge à ne pas franchir. Aux yeux d'un catholique, cette ligne rouge est franchie depuis longtemps. Depuis que la « science » permet de déconnecter la sexualité de la maternité, au mépris de la loi naturelle.*

*Abbé Louis-Marie Carlhian, [La Couronne de Marie n°59](#) - janvier 2018*

SOURCES : [Vie-publique.fr](#) / [Le Figaro](#) / [diocese64.org](#) / [La Couronne de Marie n°59](#)